

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 458 du 10 janvier 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1800282S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22375 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2018 :

Bonnet René NIGEND : 118 969 NLS : 5 220 917

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2018 :

Pires-Vernet Henri NIGEND : 141 534 NLS : 8 000 284

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2018 :

Le Berre Pierre NIGEND : 165 079 NLS : 8 021 763

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2018 :

Henrion Sophie NIGEND : 233 829 NLS : 8 079 573

Jaffrezo Sophie NIGEND : 227 331 NLS : 8 075 659

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2018.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. STRIEBIG*